

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne  
**GIP PN FCB**

**Délibération n° CA-2018- 40**

**Approbation de l'ordre du jour pour la prochaine Assemblée générale**

Membres présents Soit	26
Nombre de voix représentées	35
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	1
Nombre de voix représentées	1
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	36
Ayant pris part au vote : 36 voix exprimées	
Pour : 36 Contre : /	

La règle du quorum est  
(36 voix sont présentes sur 42),  
L'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration du GIP PN FCB,

Réuni le 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 18h30 à Recey sur Ource sous la présidence de Monsieur Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, Président du GIP.

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par le Préfet coordonnateur et l'avenant n°6 publié en date du 14/09/2018 ;

Vu la note explicative transmise préalablement à la tenue du présent Conseil d'administration ;

Le président propose l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP comme suit :

- 1 Approbation du PV de l'AG du 11/07/2018
- 2 Approbation de la Prorogation du GIP
- 3 Approbation des documents d'accompagnement de la charte à intégrer dans le dossier d'enquête publique
- 4 Point sur la mise en œuvre du volet économique de la charte
- 5 Question diverses

**Délibère :**

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du GIP.

Le 02/10/2018

Le Commissaire du Gouvernement

**12 OCT. 2018**

Le Président du GIP



Marcel JURIEEN de la GRAVIERE